

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 février 2023

PLAN LITTORAL 21 ÉDITION 2023 DE L'APPEL À PROJETS « AVENIR LITTORAL »

Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie lancent la 5^e édition de l'appel à projets « Avenir Littoral ». Cet appel à projets vise à accélérer le développement de solutions innovantes par les acteurs du territoire (entreprises, laboratoires de recherche, start up, etc.), sur des problématiques spécifiques au littoral d'Occitanie. Il a vocation à soutenir l'innovation et les filières de l'économie bleue, leviers de création d'emplois durables en région, face aux défis climatiques, démographiques et économiques du littoral.

Depuis 2019, l'appel à projets « Avenir littoral » a permis de distinguer 31 projets, portés par plus de 75 acteurs (entreprises, laboratoires, associations, etc.), représentant un montant total de plus de 11 millions € et subventionnés à hauteur de 4,8 millions €.

L'État et la Région souhaitent donc poursuivre cette dynamique positive, en lançant la 5^{ème} édition de l'AAP « Avenir littoral », avec le soutien du Pôle Mer Méditerranée et de l'Agence régionale de développement économique Ad'Occ.

L'édition 2023 vise à faire émerger des solutions innovantes dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, pour aider ces filières à relever les défis de la transition énergétique et écologique :

- Soutien à la transition durable de la filière pêche : réduction de l'empreinte environnementale et de la consommation énergétique des navires, diversification et évolution des pratiques et engins de pêche (sélectivité, durabilité, respect de l'environnement), amélioration du recyclage, amélioration des connaissances, valorisation des produits et co-produits, soutien à la diversification des activités...
- Soutien à la transition durable de la filière aquacole : valorisation des bioressources marines et de leurs coproduits (dont déchets coquilliers), innovation des systèmes de production, réduction de l'impact de la production sur l'environnement, sécurisation de la qualité des produits (connaissance et surveillance des milieux de production), évolution des pratiques culturelles face au changement climatique, décarbonation des flottilles...

« Après le succès des quatre premières éditions, l'État poursuit son engagement pour accélérer l'émergence de projets innovants en faveur d'un littoral plus résilient, tout en soutenant le développement de l'économie bleue. Cette année, nous avons souhaité mettre cet appel à projets au service des filières pêches et conchyliculture, particulièrement concernées par les défis de la

Avec le soutien de

transition, pour apporter des solutions concrètes à leurs problématiques et dans le prolongement des démarches de contrats de filière qu'elles ont initiées et qui sont soutenues par l'État », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie.

« La Région Occitanie fait de son littoral une force et promeut une stratégie de développement alliant innovation et écologie, économie bleue et transition verte. Les filières halieutiques sont l'identité même de notre territoire, nos professionnels de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle de sentinelles de l'environnement lagunaire et marin. Pour aider ces filières traditionnelles à relever les défis de demain, adaptation au changement climatique, transition énergétique et écologique ou encore décarbonation, et les aider à traverser les nombreuses crises auxquelles elles sont confrontées, il était primordial pour la Région de leur dédier cette 5^{ème} édition de l'appel à projets Avenir Littoral. Il intervient en complémentarité et en cohérence avec les aides que nous déployons par ailleurs via les différentes mesures régionales du Fonds Européen pour la Pêche, les Affaires Maritimes et l'Aquaculture », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Cet appel à projets est lancé en partenariat avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), l'OP SATHOAN et l'OP du Sud ainsi que le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (CRCM).

Doté de **600 000 €**, mobilisés à parité par l'État et la Région, cet appel à projets s'adresse à des entreprises basées en Occitanie, ainsi qu'aux entreprises françaises ou européennes qui souhaitent s'y implanter en développant des partenariats durables.

Les projets pourront être collaboratifs, organisés en consortium (industriel, scientifique, association) ou uniquement en sous-traitance, **sur une durée maximum de 18 mois**. Une attention particulière sera portée à la capacité des projets à générer de nouvelles activités maritimes et littorales, en réponse aux enjeux des filières pêche et aquacole, et à développer leur complémentarité avec le tissu économique existant.

Le calendrier de l'appel à projets :

- Lancement : **16 février 2023**
- Date limite de dépôt du dossier de candidature : **13 avril 2023 à 12h00**
- Auditions éventuelles des porteurs de projets : **semaine du 19 juin 2023**
- Annonce des lauréats : **automne 2023**

Les documents permettant de consulter et répondre à cet appel à projets sont accessibles via le lien suivant : <https://innovation.polemermediterranee.com/>.

Le catalogue des projets soutenus par l'appel à projets Avenir littoral entre 2019 et 2021 est accessible [ici](#).